

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
2 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le 2 mai, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27-04-2017.

Etaient présents : Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, André BEAUGENDRE, Patrice BAERT, Dominique LEFRANC-QUEFFURUS, Bruno GUILLET, Emmanuel VALOT, Perrine OIRY, Carole ROCHETEAU, Elodie COUTAND, Séverine BOURGET et Jérôme QUINT

Valérie JOLLY et Laëtitia CHATRY étaient absentes et excusées.

Valérie JOLLY a donné pouvoir à Dominique LEFRANC-QUEFFURUS (DESMONS)

Séverine BOURGET a été élue secrétaire de séance.

Le P.V. du 04-04-2017 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remise dans les chemises aux conseillers : néant

Rajout d'un sujet à l'ordre du jour : devis sydev pour l'éclairage public du giratoire et de l'église

1. Indemnité pour le gardiennage de l'église

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'une augmentation de 1.2% pour l'indemnité de gardiennage de l'église qui passe à 91.73 € pour 2017.

2. Demande de remboursement d'acompte de 21 € pour la location de la salle polyvalente

Suite à la dissolution de l'association casse-croûte et compagnie, l'association demande le remboursement de l'acompte de 21€ versé suite à la location de la salle polyvalente pour le vide-grenier du 23 avril 2017. Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

3. Accroissement temporaire d'activité : contrat à durée déterminé du 15 au 26 mai 2017

Le conseil municipal décide à l'unanimité de recruter Marc RECULEAU (menuisier de métier) pour la réalisation de 3 abris en bois avec la machine à bois de la commune :

- 1 abribus scolaire à la Brunière
- 2 abris au terrain de foot

Le Contrat à Durée Déterminée sera du 15 mai au 26 mai 2017 inclus avec un indice de rémunération à 342.

4. Compromis de vente avec clause suspensive pour l'achat d'un terrain

Le conseil municipal décide à 13 voix « pour », 2 voix « contre » et 2 « abstentions » l'achat de la parcelle ZK 641 aux consorts Fétiveau pour une superficie de 8 123 m² à 5.50 € l'unité soit 44 676.50 €. Maître Karine BULTEAU sera chargée de rédiger un compromis de vente avec une clause suspensive « sous réserve de l'accord de la modification du P.L.U. qui passera la parcelle de la zone AI (zone agricole inconstructible) en zone UE (secteur d'équipement d'intérêt collectif) ».

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter le cabinet « futur proche » ancien « paysages de l'ouest » (cabinet d'études qui a élaboré le P.L.U. communal) pour faire un devis concernant cette modification dont le coût sera pris en charge par la communauté de communes Vie et Boulogne.

5. Décisions modificatives budgétaires

Monsieur QUAIREAU, le trésorier, demande à ce que l'on vote les décisions modificatives suivantes suite aux différentes affectations du résultat au centime près :

Budget communal :

Recettes au 002 : + 0.31 cts

Dépenses au 61523 : - 0.31 cts

Budget assainissement :

Dépenses au 001 : - 0.09 cts

Recettes au 1068 : - 0.38 cts

Dépenses au 2315 : - 0.29 cts

Budget lotissement :

Dépenses au 001 : - 0.80 cts
recettes au 3555-040 : - 0.80 cts

dépenses au 605 : + 0.10 cts
recettes au 002 : -0.70 cts
dépenses au 71355-0472 : -0.80 cts

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

6. Proposition Assistance à Maîtrise d'Ouvre par Lionel LENOIR

Suite à différents projets que le conseil municipal souhaite étudier, une assistance à maîtrise d'œuvre pour une pré-étude de chaque projet est nécessaire. Monsieur Lionel LENOIR propose 2 prestations :

- 1- assistance à maîtrise d'œuvre pour les travaux de viabilisation du futur lotissement « Les Rouillères » pour un montant de 4 600 €
- 2- un forfait annuel d'assistance à maîtrise d'œuvre pour les différents projets de la commune pour un montant de 7 800 €

Le conseil municipal décide de proposer un dernier entretien avec Monsieur LENOIR et la commission « voirie-urbanisme-bâtiments-sport et environnement » pour prendre sa décision.

7. Devis sydev pour l'éclairage public du giratoire et de l'église

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les 2 devis proposés par le sydev pour une mise en valeur par un éclairage du giratoire aux Rouillères et de l'église

- giratoire : 1 889 €
- église : 4 065 €

QUESTIONS DIVERSES

Compte-rendu des commissions

Bilan de la distribution des bulletins

Petit marché de l'école le 20 mai 2017 dans les jardins de la mairie

Cérémonie du 8 mai 2017 : rendez-vous à 10h à la salle polyvalente

Rappel des permanences pour les bureaux de vote

7 mai 2017 :

8h-14h : Dominique Desmons-Laëtitia Chatry-Séverine Bourget

14h-19h : André Beaugendre-Carole Guillon-Perrine OIRY

Secrétaire : Laurent Préault

11-06-2017 (bureau de vote 8h-18h) :

8h-13h : Dominique Desmons-Valérie Jolly-Laëtitia Chatry

13h-18h : Xavier Prouteau-Patrice Baert-Emmanuel Valot

Secrétaire : André Beaugendre

18-06-2017 (bureau de vote 8h-18h) :

8h-13h : Laurent Préault-Jérôme Quint-Bruno Guillet

13h-18h : André Beaugendre- Elodie Coutand- Séverine Bourget

Secrétaire : Xavier Prouteau

Prochaine réunion le mardi 6 juin à 20h30

Fin de séance à 22h30

Le Maire : Xavier PROUTEAU